

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 705

présenté par
M. Charasse, M. Giacobbi, M. Giraud, Mme Girardin, M. Likuvalu,
Mme Jeanny Marc, Mme Orliac et Mme Pinel

ARTICLE 11

Après le mot :

« étude »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 11 :

« d'une ligne mixte à vocation européenne et interrégionale à trois branches se rejoignant dans l'Allier : branche nord vers le centre et Paris (TGV Paris-Clermont-Ferrand), branche est vers Lyon et branche ouest vers l'arc Atlantique intégrant la ligne Poitiers-Limoges. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de mettre en cohérence le projet de long terme en soulignant l'apport essentiel à la mobilité européenne de l'interconnexion de ces trois lignes.